

**Etude et préconisation pour la mise
en place d'une filière
d'assainissement individuel**

**Permis de construire pour une
habitation**

Département de l'AUDE

Commune de LA LOUVIERE LAURAGAIS

Date	Opérateur	Dossier N° ES.18.014
------	-----------	----------------------

21/06/2018	PC

Création
Nature des modifications

PETITIONNAIRE

M.ALDEBERT Louis
Lieut-dit « le marchand »

11 410 LA LOUVIERE LAURAGAIS

BUREAU D'ETUDE

OPALE
ZA La Plaine
11300 COURNANEL

Tel : 04 68 69 20 01
Fax : 04 68 20 97 73

Objet de l'étude

L'opération a consisté à réaliser une étude de sol à la parcelle, pour la mise en place d'une filière d'assainissement individuel, dans le cadre d'une demande de mise en conformité pour une habitation, sur la commune de LA LOUVIERE LAURAGAIS(11).

L'objectif de cette étude est de définir pour la parcelle étudiée la filière d'assainissement la mieux adaptée pour traiter les eaux usées domestiques conformément à l'arrêté du 07 septembre 2009.

L'étude fera ressortir les caractéristiques essentielles du terrain permettant de juger de l'adéquation de la filière d'assainissement proposée avec l'aptitude du sol de la parcelle concernée.

Par le biais de cette étude, les points suivants seront étudiés :

- l'aptitude du sol au géoassainissement
- Les caractéristiques du site (hydrologie, topographie, conditions de rejet, implantation...)
- La configuration de l'habitation desservie (caractéristiques du logement, extension projetée...)

L'étude permettra de définir le type de filière d'assainissement à mettre en place ainsi que son dimensionnement et son schéma type d'implantation.

Résumé de l'étude

INFORMATIONS GENERALES	
Identification du pétitionnaire	M.ALDEBERT Louis Lieut-dit « le marchand » 11 410 LA LOUVIERE LAURAGAIS
Nature du projet	Mise en place d'une filière d'assainissement pour une habitation.
Adresse du projet	Lieut-dit « le marchand » 11 410 LA LOUVIERE LAURAGAIS
Références cadastrales	Parcelle cadastrale N° 28/29 Section A
DESCRIPTIF DE L'HABITAT	
Capacité d'accueil :	9 pièces principales dont 7 chambres On prendra un nombre d'équivalent habitant de 9 EH pour le dimensionnement de la filière
DEFINITION DE LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL ADAPTEE	
Filière(s) classique(s) préconisée(s) La mise en œuvre et l'utilisation devra être conforme aux prescriptions du DTU64-1 en vigueur	La superficie nécessaire ainsi que les contraintes techniques de mise en place dues aux caractéristiques de la zone d'étude, ne favorisent pas l'implantation d'une filière classique.
Mode de dispersion	
Filière(s) agréée(s) préconisée(s) (Parue au journal officiel de la république Française)	Filières agréées Préconisées de 9 EH: CF annexe N°1 La mise en œuvre et l'utilisation devront être conformes aux prescriptions du constructeur. Déroctage à prévoir
	Mode de dispersion : Superficiel au fossé en bordure de la zone d'étude.
Préconisations ou particularités	-Respect des distances préconisées -Toutes circulations d'engin ne sont pas conseillées sur les ouvrages d'assainissement. -Conduite renforcée à prévoir. -Toutes les eaux usées de l'habitation doivent être collectées par la filière d'assainissement. -Un déroctage lors de la mise en place de l'ouvrage est à prévoir. -L'écoulement gravitaire devra être respecté en sortie de traitement. -Clapet anti retour au point de rejet.

PIECE 1

DETAIL DE L'ETUDE

INFORMATIONS GENERALES	
Identification du pétitionnaire	M.ALDEBERT Louis Lieut-dit « le marchand » 11 410 LA LOUVIERE LAURAGAIS
Nature du projet	Mise en place d'une filière d'assainissement pour une habitation.
Adresse du projet	Lieut-dit « le marchand » 11 410 LA LOUVIERE LAURAGAIS
Références cadastrales	Parcelle cadastrale N° 28/29 Section A

DESCRIPTIF DE L'HABITAT		
Type d'habitats	Principal	
Nombre de pièces principales	9	
Type de pièces principales	➤ 7 chambres ➤ 2 séjour/salle à manger	
Nombre d'équivalent habitant	On prendra un nombre d'équivalent habitant maximum de 9 EH pour le dimensionnement des filières	
Equipements sanitaires (donnés à titre indicatif)	Type	Nombre
	WC	2
	Salle de Bain	2
	Lave-linge	1
	Lave-vaisselle	1

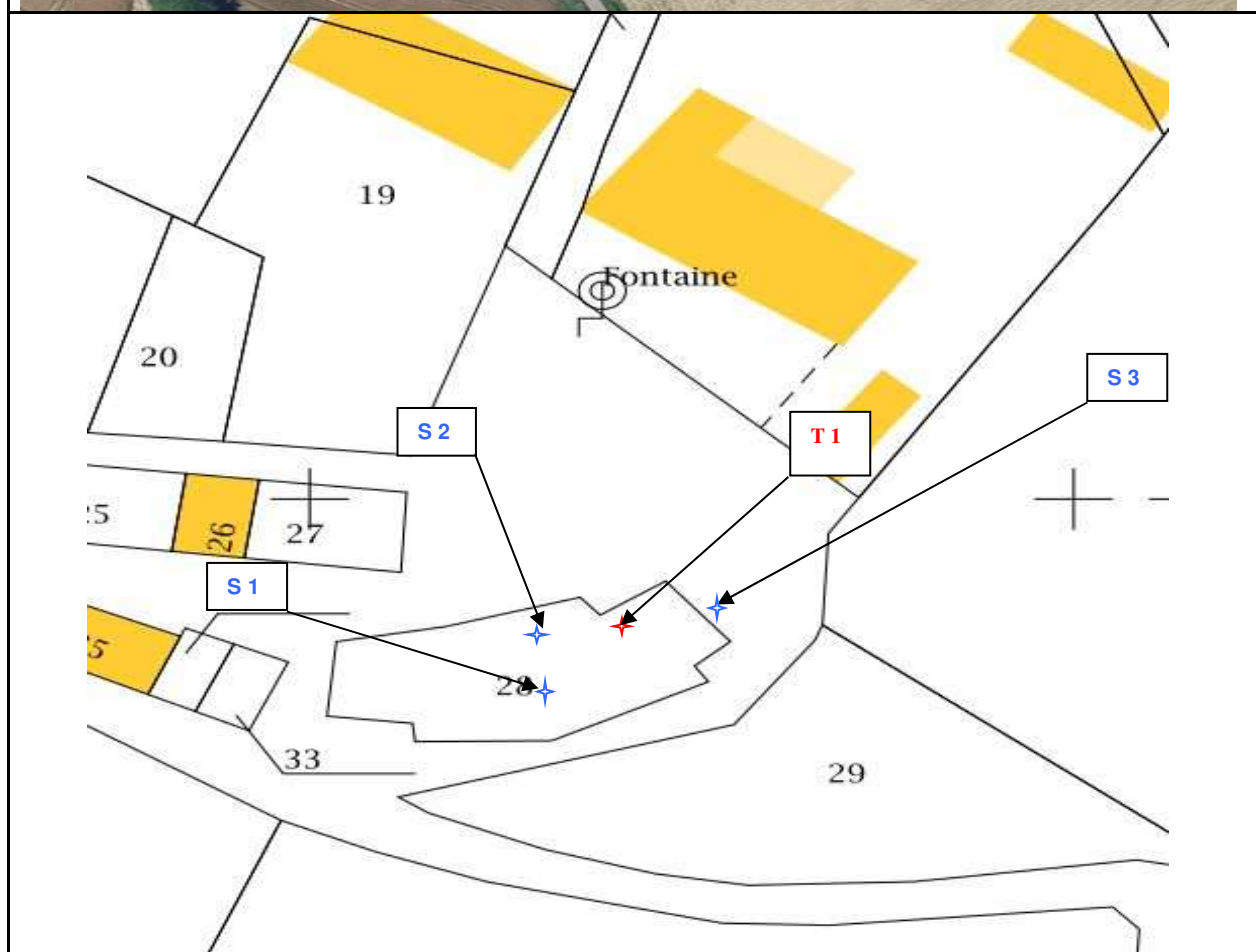
DESCRIPTIF DE LA PARCELLE ET DU SOL EN PLACE			
Superficie de la parcelle	>1000 m ²		
Alimentation en Eau potable	Raccordement au réseau communal d'eau potable		Oui
	Présence d'un captage, puits, source		Oui
	↳ Utilisé pour la consommation humaine		Non
	↳ Distance > à 35m du site prévu pour l'installation de la filière de traitement		Oui
Pente globale du terrain	De 2 à 5% sur la zone d'étude		Faible
Contraintes environnementales	Respect des distances par rapport à l'implantation définie pour l'installation de la filière de traitement :	> 5m de l'habitation	Oui
		> 3m de toute culture, plantation,...	Oui
		> 3m de limite de parcelle	Oui
	Superficie disponible pour l'assainissement		>100m ²
	Accessibilité aisée aux ouvrages Si non, celui-ci devra être rendu possible		Oui
Terrain en zone inondable	Non		
Irrigation souterraine de végétaux (non comestibles) possible ?	Non		
Milieu récepteur	Absence de cours d'eau pérenne à proximité. Présence d'un fossé en contre bas de la parcellaire.		
Végétation	Le parcellaire étudié est actuellement enherbé et parsemé d'arbres.		
Résultat des sondages S1, S2 et S3	Parcelle présentant une pente de faible à moyenne sur la zone d'étude. Les sondages ont montré la présence d'un sol de texture argileuse - Profondeur des sondages : S1 : 0.60m S2 :1.00m S3 : 0.60m		
Paramètre hydromorphie ↳ Présence d'une circulation à moins de 1.10m ↳ Trace d'hydromorphie ⇒ Si oui – profondeur par rapport au TN		Non	
Paramètre substratum ↳ Présence du substratum rocheux ⇒ Si oui, profondeur par rapport au TN		Oui*	
Résultat du test de perméabilité	Paramètre perméabilité ↳ Profondeur du test : ↳ Valeur T1 : mm/h ↳ Classification de l'horizon :	0.60m 6.7 mm/h Peu perméable	
Aptitude du sol en place à l'assainissement individuel :		Médiocre	

* La présence de blocs rocheux à environ -0.60m/TN a déjà pu être observée.

Parcellaire étudié

Date de l'intervention

Juin 2018



Conclusion de l'étude de sol

Le test de percolation a révélé la présence d'un sol peu perméable, de texture argileuse.
Les informations recueillies auprès du propriétaire, ainsi que l'observation du sol en place, indique la présence de blocs rocheux (démolition ancienne bâtis) à moyenne profondeur (environ -0.60m/TN)

Un déroctage lors de la mise en place du traitement est à prévoir.

La pente est apparue de faible à moyenne sur la zone d'étude.

Toutes les sorties de l'habitation devront être collectées par les ouvrages d'assainissement.
Une conduite renforcée au niveau du chemin d'accès est à prévoir. (Cf. schéma)

Les contraintes techniques et de coûts ainsi que la superficie nécessaire, ne favorisent pas l'implantation d'une filière classique.

Une filière agréée de type micro station est une solution plus adaptée.

L'évacuation des effluents traités se fera au fossé en contre bas de la parcelle étudiée.

Une autorisation communale pour le rejet au fossé est à obtenir (sauf si fossé privé).

Un clapet anti retour est à prévoir à au point de rejet.

Toutes circulations sur les ouvrages d'assainissement sont déconseillées.
Un accès devra permettre leur entretien.

Filière de traitement classique adaptée

Filières agréées

Evacuation des eaux usées traitées

Superficiel au fossé

DEFINITION DE LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL	
Filière(s) classique(s) préconisée(s) La mise en œuvre et l'utilisation devra être conforme aux prescriptions du DTU64-1 en vigueur	La superficie nécessaire ainsi que les contraintes techniques de mise en place dues aux caractéristiques de la zone d'étude, ne favorisent pas l'implantation d'une filière classique.
Mode de dispersion	
Filière(s) agréée(s) préconisée(s) (Parue au journal officiel de la République Française)	<i>Filières agréées Préconisées de 9 EH: CF annexe N°1</i> La mise en œuvre et l'utilisation devront être conformes aux prescriptions du constructeur. Déroctage à prévoir.
	<u>Mode de dispersion :</u> <i>Superficiel au fossé en contrebas de la zone d'étude.</i>
Préconisations ou particularités	-Respect des distances préconisées -Toutes circulations d'engin ne sont pas conseillées sur les ouvrages d'assainissement. -Conduite renforcée à prévoir. -Toutes les eaux usées de l'habitation doivent être collectées par la filière d'assainissement. -Un déroctage lors de la mise en place de l'ouvrage est à prévoir. -L'écoulement gravitaire devra être respecté en sortie de traitement. -Clapet anti retour au point de rejet.

PIECE 2

ANNEXES

ANNEXE N°1

Tableau des filières agréées préconisées

Les caractéristiques des filières d'assainissement individuel agréées se trouvent sur le site du gouvernement : <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/> dans la rubrique « procédure d'évaluation ».

FILIERES AGREES	Nombre d'Equivalent Habitant	Avis relatif à l'agrément N :	Ouvrages pouvant être mis en place
Neve environnement TOPAZE T5	5	2010-003	
SOTRALENTZ ACTIBLOC 2500-2500 SL	4	2010-004	
Bionest BIONEST PE-5	5	2010-005	
EPUR BIOFRANCE F4	5	2010-006	
EPUR BIOFRANCE PLAST F4	5	2010-007	
SEPTODIFFUSEUR SD14	4	2010-008	
SEPTODIFFUSEUR SD22	5	2010-009	
SEPTODIFFUSEUR SD23	5	2010-010	
Phyto plus environnement BIO REACTION SYSTEM	5	2010-010	
Eauclin MONOCUVE Type 6	6	2010-011	
Eloy Water OXYFIX C-90 MB 4EH 4500	3	2010-015	
Eloy Water OXYFIX C-90 MB 5EH 6000	5	2010-016	
Premier tech environnement EPURFLO Maxi CP	5-6-7-8-10-12-14-17	2010-017	
Premier tech environnement EPURFIX CP	5-7	2010-018	
Kessel AG INNOCLEAN 4EW	4	2010-019	
Delphin Compact 1 Delphin Water Systems GmbH and Co.KG	4	2010-020	
Abas SIMBIOSE 4EH	4	2010-021	
Kingspan Environnemental BIODISK BA5EH	5	2010-022	
Eparco Filtre à Massif de zéolithe	5 à 20	2010-023	X
BIOROCK D5 BIOROCK	5	2010-026	
BIOROCK D6 BIOROCK	6	2010-026 (bis)	
STOC Environnement OXYFILTRE	5	2011-001	
Nassar Techno Group Microstation Modulaire XXS	4	2011-002	
ALIAxis R&D SAS PURESTATION EP600	4	2011-003	
AUTOEPURE 3000 EPUR NATURE	5	2011-004	
KLARO EASY GRAF Distribution SARL	8	2011-005	
TRICEL P6 KMG	1 à 6	2011-006	
TRICEL KMG KILLARNEY PLASTICS	9,11,14 et 20	2011-006-ext1/ext2- 2011-006-ext3/ext4 - 2011-006-ext5/ext6 - 2011-006-ext9	X
TRICEL KMG KILLARNEY PLASTICS Modèles FR17/9000 et FR 17/10000	15 à 17	2011-006-ext7/ext8	

Assainissement Autonome COMPACT'O ST2	4 à 6	2011-007	
EYVI 07 PTE SMVE	7	2011-008	
OPUR SUPER COMPACT 3	3	2011-009	
STEPIZEN 1-5 EH	5	2011-010	
EPURALIA ADVISAEN	5	2011-012	
KLÄROFIX 6 UTP UMWELTECHNIK PÖHNL	6	2011-013	

FILIERES AGREES	Nombre d'Equivalent Habitant	Avis relatif à l'agrément N :	Ouvrages pouvant être mis en place
DBO EXPERT inc – ENVIRO SEPTIC ES 6EH	6	2011-014	
Sébico SEPTODIFFUSEUR SD	2 à 20	2011-015	X
BIOKUBE (5EH)	5	2011-016	
BIOCLEANER B 4 PP (4EH)	4	2011-017	
EPURFIX CP MC (6EH)	6	2011-018	
PRECOFLO CP (5EH)	5	2011-019	
EPURFLO MINI CP	5 à 10	2011-020	X
EPURFLO MAXI CP	12 à 20	2011-021	
AQUATIRIS PHYTOEPURATION	5	2011-022	
AQUATEC VLF ATF-8EH	8	2011-023	
ABAS SIMBIOSE(4BP-5BP-5BIC)	4 et 5	2011-024	
SIMOP BIOXYMOP 6025/06	6	2012-001	
STATEPUR MAXI CP	5, 6, 7, 8, 10, 12,14 et 17	2012-006	
STATEPUR MINI CP et MEGA CP	5, 6, 7, 8, 10, 12, 14,17 et 20	2012-008	
EPURBA COMPACT	5,10 15 et 20	2012-010	
DBO EXPERT ENVIRO-SEPTIC ES	(5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 18 et 20 EH)	2012-011	X
STOC ENVIRONNEMENT OXYFILTRE 9 et 17	9 et 17	2012-012	X
EPUR NATURE AUTOEPURE	4000 (8EH), 5000 (10EH), 7000 (15EH), 9000 (20EH)	2011-004 - 2011- 004 bis et 2012-013	
BIROCK D10 BIROCK	10	2012-014	
EPUR BIOFRANCE ROTO	8, 12, 16, 20	2012-019	
EPUR BIOFRANCE Modèles Bloc	(6, 8, 12, 16, 20 EH)	2012-020	
EPUR BIOFRANCE PLAST	(8, 12, 16, 20 EH)	2012-021	
IFB Environnement Végépure Compact	4 EH à 20 EH	2012-023-ext01-2012-023- ext02- 2012-023-ext03-2012- 023-ext04-2012-023-ext05- 2012-023-ext06-2012-023- ext07- 2012-023-ext08- 2012- 023-ext09-2012-023-ext10- 2012-023-ext11- 2012-023- ext12- 2012-023-ext13- 2012- 023-ext14- 2012-023-ext15- 2012-023-ext16	X
IFB Environnement Végépure ProMS	4 à 20	2012-024	X
EPURFLO MAXI CP	5,6,7,8,10,12,14,17 et 20	2012-026	
EPURFix Modèles CP	5,6 et 8	2012-027	

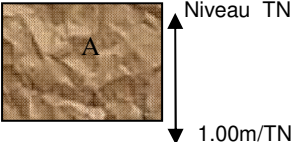
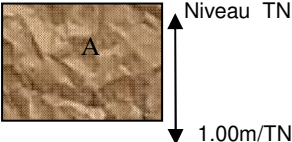
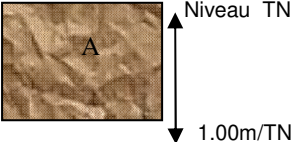
EPURFLO MINI CP et MEGA CP	(5,6,7,8,10) Et (12,14,17,20)	2012-028	
PRECOFLO Modèles CP	4,5,6,8,10,12,15,18 et 20	2012-029	
SEBICO Microstations Aquameris, Modèles 5 EH, 8 EH et 10 EH : :	5,8 et 10	2012-030, 2012-030-mod01, 2012-030-ext01, 2012-030- ext01-mod01, 2012-030- ext02	
KLARO , Modèles Quick Modèles EASY	(4, 6, 8 EH) (18 EH)	2012-031	
Ouest Environnement Compactodiffuseur à zéolithe	(9 EH)	2012-033	X
GECOFLO Modèles CP MC	(3, 5, 7, 10, 15, 20 EH)	2012-034	
STRATEPUR MAXI CP	(4, 5, 6, 7, 8, 10, 12, 14, 17, 20 EH)	2012-035	
STRATEPUR MINI CP et MEGA CP	(5, 6, 7, 8, 10, 12, 14, 17, 20 EH)	2012-036	
STRADAL EPURBA COMPACT	(4, 5, 6, 8, 10, 12, 15, 18, 20 EH)	2012-037	
ALBIXON TP-5EO	5	2012-038	
WPL Limited WPL DIAMOND	5	2012-039	
SOTRALENTZ EPANBLOC faible profondeur	(6 EH)	2012-043	
SOTRALENTZ EPANBLOC faible profondeur	(6 EH)	2012-043	
KESSEL AG InnoClean PLUS EW6	(6 EH)	2012-041	
KESSEL AG InnoClean PLUS Modeles EW	4,8 et 10	2012-041-2012- 041-ext01- 2012-041-ext02- 2012-041-ext03	
CONDER ENVIRONMENTAL SOLUTIONS CONDER CLEREFLO ASP	8	2012-045	
PREMIER TECH FRANCE KOKOPUR	5 EH et 10 EH	2013-001 et 2013-001 ext001	
ATB France PUR00 6	1 à 6	2013-003	

Certaines filières agréées ci-dessus peuvent engendrer la mise en place d'un poste de relevage permettant une dispersion et/ou un rejet à faible profondeur (alimentation électrique à prévoir).
La mise en place des filières devra tenir compte des prescriptions techniques et des conditions de mise en œuvre du titulaire de l'agrément

ANNEXE N°2

Sondages et test de perméabilité

Profil des Sondages

Terrain naturel 	S1 Profondeur du sondage : 1.00m	Horizon A : Brun foncé de 0 à 1.00 m/TN ⇒ <u>Texture</u> : Argileuse ⇒ <u>Tassement</u> : Moyenne ⇒ <u>Cohésion</u> : Moyenne ⇒ <u>Structure</u> : Polyédrique ⇒ <u>Porosité</u> : Intersticielle
Terrain naturel 	S2 Profondeur du sondage : 1.00m	Horizon A : Brun foncé de 0 à 1.00 m/TN ⇒ <u>Texture</u> : Argileuse ⇒ <u>Tassement</u> : Moyenne ⇒ <u>Cohésion</u> : Moyenne ⇒ <u>Structure</u> : Polyédrique ⇒ <u>Porosité</u> : Intersticielle
Terrain naturel 	S3 Profondeur du sondage : 1.00m	Horizon A : Brun foncé de 0 à 1.00 m/TN ⇒ <u>Texture</u> : Argileuse ⇒ <u>Tassement</u> : Moyenne ⇒ <u>Cohésion</u> : Moyenne ⇒ <u>Structure</u> : Polyédrique ⇒ <u>Porosité</u> : Intersticielle

Paramètres déterminant l'aptitude des sols

- Profondeur du substratum rocheux (m) : Oui* **Moyenne**
- Hydromorphie : Non **Bonne**
- Pente du terrain : Entre 2 et 5 % sur la zone d'étude **Bonne**

*Présence de blocs rocheux à environ -0.60m/TN.

ANNEXE N°3

Arrêté du 07 Septembre 2009

Fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement
non collectif.